



HAL
open science

Travail bénévole et marché du travail sportif

Vérène Chevalier, Sébastien Fleuriel

► **To cite this version:**

Vérène Chevalier, Sébastien Fleuriel. Travail bénévole et marché du travail sportif. Les Mondes du travail , 2008, Splendeurs et misères du travail associatif, 5, pp.67-79. halshs-02386520

HAL Id: halshs-02386520

<https://shs.hal.science/halshs-02386520v1>

Submitted on 29 Nov 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Travail bénévole et marché du travail sportif

Vérène Chevalier (Université de Paris 12, Centre Maurice Halbwachs – UMR CNRS 8097)

Sébastien Fleuriel (Université de Lille 2, CERAPS – UMR CNRS 8026)

In *Les Mondes du travail*, n°5, pp 67-79, 2008

Déplacer les frontières communément admises pour examiner les mondes du sport¹ revient à faire œuvre de déconstruction des catégories *a priori* les plus évidentes pour penser ceux-ci. Les mondes du sport opposent en effet de manière contrastée les amateurs aux professionnels, les bénévoles aux travailleurs, les dirigeants aux pratiquants... Ces clivages, par construction sociale, constituent des mondes où les frontières sont érigées symboliquement ou pratiquement pour les protéger et les fermer, et entretenir l'illusion que le sport est la condition de sa propre perpétuation. Dans ce contexte, le travail dans le sport reste une question peu explorée parce que le travail y est nié. Sans doute en raison des conditions sociales et historiques qui ont accompagné l'essor du sport moderne, sans doute aussi parce que les pratiques sportives relèvent communément des loisirs, eux-mêmes construits en opposition au monde du travail.

L'observateur est donc amené à concevoir soit le champ sportif comme totalement en dehors du travail, soit le travail sportif comme en dehors de l'acception ordinairement conférée à la notion même de travail. Dès lors, considérer le champ sportif comme un lieu effectif de travail, quelles que soient les formes de ce travail et leurs modes de rétribution, exige une posture qui déplace nécessairement le regard et oblige à reconsidérer les frontières ordinairement en usage.

D'abord, les frontières conduisent à penser les mondes du sport comme en dehors du monde social ordinaire. Aussi, penser ce monde comme un monde du travail revient à tenter de l'examiner en dehors du prisme de la passion, de l'illusion communément entretenue et selon laquelle tous ceux qui y sont engagés le sont par la même passion, contribuant à produire de façon récurrente un ensemble iconographique quasi immuable où l'amateur est agi par son amour du sport, le bénévole par son désintérêt, et le professionnel par l'appât du gain, etc.

Ensuite les frontières communément admises rendent étanches dans le temps et dans l'espace les différents statuts énumérés au-dessus. Or, si les modalités de participation à ces mondes admettent des positions différentes dans un espace des possibles (amateurs, travailleurs rémunérés versus travailleurs bénévoles), elles admettent également des degrés différents d'engagement (séquences correspondant ou non à des anciennetés). De surcroît, ces différentes positions peuvent aussi être interprétées comme relevant de « carrières plurielles », qui impliquent la possibilité de passage entre des « statuts » compris comme des processus qui ne sont ni étanches ni exclusifs, où le bénévole, l'amateur ou encore le professionnel ne le sont pas d'emblée mais le deviennent. Une des conditions du déroulement et du déploiement de ces carrières suppose alors le cumul (ou la succession) des statuts.

Dans ce cadre, la notion de carrière empruntée à la sociologie interactionniste des professions (Hughes, 1937 ; Becker, 1985²) devient extrêmement précieuse pour rendre apparents les

¹ L'expression fait référence aux *mondes de l'art* évoqués par Becker (1988) qui envisage les activités artistiques comme un univers de coproduction agencé autour d'« une certaine division du travail entre un grand nombre de personnes ».

² Dans *Outsiders*, Becker utilise la notion pour étudier des pratiques qui n'ont rien de professionnel et dans lesquelles il n'est à priori pas question de « faire carrière ».

passages de frontières, pour les déplacer, pour reconstituer l'ordre des séquences qui les composent, et pour comprendre enfin que plusieurs carrières peuvent se dérouler parallèlement ou successivement dans un même monde. Il s'agit donc au fond de penser que l'organisation de l'espace des positions n'est pas complètement incompatible avec des mouvements dans cet espace et des conversions de positions.

Décrire le travail des bénévoles, dans ses tensions avec le travail d'autres acteurs implique de prendre en compte la double temporalité à laquelle est soumis le monde sportif :

- Celle des événements sportifs qui scandent le rythme des grandes compétitions de type international et qui mobilisent ponctuellement tous les acteurs concernés dans un même élan.
- Celle, moins visible, de l'élaboration au quotidien de l'offre sportive à destination des pratiquants ordinaires et travers laquelle le travail des acteurs se réalise à long terme.

La coexistence de ces deux temporalités induit le croisement de deux terrains d'observation fort différents mais complémentaires, le premier portant spécifiquement sur les jeux olympiques d'Athènes en 2004³, le second sur l'offre équestre ordinaire⁴.

1. Le marché de l'offre sportive

En matière de sport, l'offre ne saurait se limiter à la seule fourniture de pratiques à destination d'utilisateurs ou de clients, c'est-à-dire à une offre exclusive de consommation (marchande ou non) des activités physiques. Elle se structure en effet autour d'un ensemble bien plus large de pratiques parmi lesquelles se juxtaposent différents opérateurs ou catégories d'agents qui contribuent à organiser l'offre : cadres techniques et entraîneurs, dirigeants élus, militants bénévoles, pratiquants amateurs et professionnels se côtoient dans un même univers et occupent des positions spécifiques parmi un ensemble possible. Pour le dire autrement, il n'existe pas une offre de sport mais bien des offres, toutes déterminées par les différentes catégories d'agents appelées à intervenir dans l'univers sportif selon des prérogatives spécifiques. Bien que le sens commun tende à faire fonctionner ces catégories de manière étanche et selon des modalités exclusives les unes des autres, le paysage de l'offre reste incomplet tant qu'il se limite à la description de l'accès aux pratiques physiques sans prendre en compte toutes les autres manières de s'engager dans le sport sans nécessairement le pratiquer. Médecins sportifs, journalistes du sport, athlètes, cadres techniques, élus, se partagent ainsi un même univers mais selon des intérêts propres et spécifiques qu'il convient cependant de penser ensemble si l'on veut échapper à la vision indigène d'une offre strictement destinée aux pratiquants.

1.1. Structure du marché de l'offre sportive

Selon ce point de vue, l'ensemble des activités bénévoles compose autant de manières d'investir le sport et participe de l'offre en général même si l'usage du terme bénévole suggère très exactement le contraire, c'est-à-dire un besoin à satisfaire par une armée de

³ Observation participante et entretiens auprès de différents types de bénévoles au sein du Club France à Athènes (Fleuriel, 2006).

⁴ Entretiens auprès de travailleurs et ex-travailleurs des centres équestres, qui sont (ou ont été) également des bénévoles dans ce même monde, souvent en qualité d'élus de la fédération ou de syndicats professionnels. Ce travail a été (Chevalier et Dussart, 2002) et est soutenu financièrement par le Comité d'Orientation Scientifique et Technique (COST) des Haras Nationaux.

volontaires⁵. Renverser la perspective en rappelant que l'univers sportif propose tout un ensemble de positions dont le bénévolat est une composante, permet d'échapper à l'angélisme de l'engagement dévoué et totalement désintéressé sans pour autant sombrer dans le cynisme du calcul strictement rationnel des profits attachés à la condition bénévole. Le monde sportif, tel qu'il est structuré en France, principalement en fédérations d'associations, contingente de fait un volume stable de postes bénévoles (présidents, secrétaires, trésoriers des clubs, des fédérations, etc.) en même temps qu'il distribue ou hiérarchise l'autorité et le contrôle des activités sportives et qu'il favorise et permet des stratégies de conquête de cette autorité. Si les représentations traditionnellement associées à la démarche bénévole s'attachent à souligner le service rendu en éludant le rapport de réciprocité qui veut que le bénévole a autant besoin du monde sportif que le monde sportif a besoin de lui, c'est que le bénévolat apparaît d'autant moins comme un travail à part entière que le sport est perçu comme une simple activité de loisir. Dénué en apparence des enjeux propres au monde du travail, le bénévolat sportif se pare ainsi d'une forme de dilettantisme associé plus généralement aux pratiques de loisir pour conforter l'idée qu'il n'y a rien à gagner dans le travail bénévole et qu'il s'agit d'une servitude plus qu'autre chose.

En résumé, les motifs pour exclure les positions bénévoles de l'offre sportive sont doubles, à la fois liés à la posture ou la démarche qui envisage l'activité en général comme un sacerdoce, et aux propriétés du monde sportif qui, en tant qu'univers de loisir, interdit de concevoir l'activité comme un travail. Il y a tout lieu dans ces conditions de prendre le contre-pied du sens commun comme ligne de mire théorique pour appréhender les impensés de la condition bénévole d'une part en tant qu'offre structurée produite par l'univers sportif à destination d'une demande à satisfaire, d'autre part en tant que travail à part entière dont le principe de rémunération reste précisément à expliciter. Si l'on comprend aisément qu'un président de club se dévoue tout entier à sa cause, son sport et ses sujets, l'analyse sociologique ne saurait en rester là et se doit de saisir la place que les dirigeants élus occupent dans le paysage sportif et la manière dont ils travaillent littéralement ce paysage.

1.2. Une division effective du travail bénévole : de l'exécution à la représentation

Le contexte associatif du sport français offre une panoplie étendue de tâches et de fonctions plus ou moins directement liées à des postes électifs ou à des positions cooptées. Dans ce contexte, les tâches comme les positions ne sont pas distribuées au hasard et repèrent une réelle division du travail bénévole aussi bien dans les temps exceptionnels comme les jeux olympiques que dans les moments ordinaires. Celui-ci se divise en effet d'une part en un « travail invisible » (Kaplan Daniels, 1987 ; Chevalier et Simonet, à paraître) comprenant toutes les tâches dévolues à des bénévoles « exécutants » : les « dames-tartines » qui tiennent la buvette des compétitions, les ramasseurs de barres, les commissaires aux obstacles pour le fonctionnement des concours hippiques ; les hôtesse d'accueil, les chauffeurs, les cuisiniers pour le fonctionnement du Club France aux JO (Fleuriel, 2006). D'autre part, un travail nettement plus visible concerne plus spécifiquement les tâches à responsabilité, d'encadrement, de représentation dévolues à des bénévoles élus ou cooptés : le président, trésorier du club, du comité régional, de la fédération, du CNOSF⁶.

Si chacun s'accorde à faire comme si le travail, au prétexte qu'il est bénévole, était de même nature dans un cas comme dans l'autre, force est de constater que les rétributions attendues,

⁵ A la manière de Sawicki et Siméant (2006) pour qui il existe « une offre globale militante » dont les propriétés et les caractéristiques sont à saisir dans leur position et leur spécificité les unes par rapport aux autres.

⁶ Comité National Olympique et Sportif Français

réelles ou supposées ne sont pas équivalentes. Ainsi, la plupart des discours repose sur un implicite qui amalgame tous les bénévoles dans un ensemble homogène partageant les mêmes conditions de vie, les mêmes causes et les mêmes valeurs. A l'image de ce bénévole élu qui, dans l'extrait d'entretien ci-dessous, occupe une place de choix parmi l'élite dirigeante en charge de l'administration du sport français. Proche d'Henri Serandour, l'actuel président du CNOSF, et lui-même haut représentant de celui-ci, il en porte le costume discrètement brodé à son emblème, et le représente en de nombreuses occasions. Cadre retraité de l'Education Nationale, son parcours retrace toutes les étapes qui jalonnent la carrière du dirigeant d'expérience : d'abord sportif, il endosse successivement les responsabilités d'entraîneur, président de club, président de comité départemental, président de comité régional, puis président de CROS⁷, en bref une carrière bénévole très verticale. Appelé à siéger régulièrement dans de multiples commissions, il voyage en quelque sorte, mange, dort CNOSF quasiment en permanence au point d'en faire un véritable mode de vie dont les bénéfices, à la hauteur de l'investissement, sont à évaluer dans le prestige d'une existence entièrement dédiée à la cause sportive. Quoi qu'il en soit, on devine que le point de vue d'une élite bénévole, dont les intérêts se confondent dans un accord quasi parfait avec les positions qu'ils défendent, est irréductible à celui de la base dont les conditions matérielles de vie et d'existence peuvent être assez différentes d'une situation à l'autre. La sincérité de l'engagement bénévole ne doit en définitive pas faire oublier qu'il existe bel et bien des conditions sociales de possibilité du désintéressement qui suppose des conditions de vie acceptables pour n'avoir par exemple jamais à compter, et qui détermine un discours très œcuménique sur la condition bénévole :

"Il ne faut pas oublier que sans le travail de 175 000 associations sportives en France, il n'y aurait pas de sport de haut niveau. Tous ces jeunes là, un jour ou l'autre, sont passés dans la discipline, ils ne sont pas devenus champions de ceci ou champions de cela, par l'opération du Saint Esprit. Donc c'est parce qu'ils ont eu des dirigeants bénévoles à la base, dévoués et autres qu'ils ont pu arriver à ça. Donc pour moi, le lien il est... J'ai une pyramide, j'ai une base qui est très large, c'est pratiquement 15 millions de licenciés, et puis ça monte, ça monte, et puis au bout du col, et bien il y a le haut niveau, il y a les JO."⁸

Cette division du travail ouvre donc sur des carrières bénévoles horizontales le plus souvent parcourues par les « bénévoles exécutants », et sur des carrières bénévoles verticales généralement endossées par les bénévoles élus. En effet, le monde associatif sportif fournit beaucoup de postes électifs, hiérarchisés entre eux (les niveaux local, régional, national voire international pour les postes de président, trésorier, mais aussi de juges arbitres, etc.) et dont le classement contribue à indexer en même temps que les positions (du simple exécutant au haut dirigeant) les points de vue et les analyses bénévoles sur une échelle de légitimité. Pour le dire autrement, on saisit que les bénévoles, élus et dirigeants, ont à faire valoir un regard ou une vision relative à la structure qu'ils dirigent qui vient s'imposer auprès des simples exécutants comme la représentation légitime de l'engagement bénévole, le plus souvent désintéressé et gratuit, c'est-à-dire conforme à leurs propres modalités d'engagement. Ce sont en définitive les bénévoles qui occupent les positions représentatives dominantes de l'univers sportif qui contribuent à définir et contrôler le marché de l'offre bénévole globale selon les canons du désintéressement et de la passion vertueuse pour le sport et à destination d'une armée d'exécutants disposée à incorporer à bon compte des schèmes d'analyse et de pratique « venus du haut ». Il convient d'ailleurs d'examiner plus finement les modalités de désignation de ces bénévoles élus. La hiérarchie des positions électives ne correspond pas à celle d'un accroissement de l'effectif des suffrages, mais repose au contraire sur un nombre

⁷ Comité Régional Olympique et Sportif

⁸ Responsable du protocole au Club France à Athènes, élu bénévole au sein du "mouvement sportif" depuis plus de 25 ans. Entretien du 16 décembre 2004.

restreint de « grands électeurs » voire même celui de cooptation. La légitimité des bénévoles du sport élus « d'en haut » repose sur une illusion démocratique qui donne à croire que plus l'échelon territorial est élevé (niveau départemental, régional ou national) plus la base électorale est large. Si cette illusion fonctionne aussi facilement dans le monde sportif, c'est parce qu'elle constitue, dans la hiérarchie des positions bénévoles, un miroir des modes de sélection et de désignation des champions (champion du monde versus champion régional). C'est d'ailleurs le sens de la métaphore de la pyramide utilisée ci-dessus par cet élu du CNOSF.

Les propos des bénévoles du monde de l'équitation ont été tenus dans le cadre d'une recherche sur les travailleurs (salariés ou indépendants) des centres équestres. Ils sont donc imprégnés par leur expérience professionnelle de ce monde. Mais la confrontation de leurs discours avec ceux des bénévoles « purs » décrits plus haut, s'avère féconde dans la mesure où elle permet de déconstruire l'homogénéité supposée des modes d'implication dans le travail bénévole. Leur propos consiste ainsi à justifier la légitimité de leur travail bénévole au regard du, - et bien souvent en opposition avec le -, travail des purs bénévoles, c'est-à-dire non concernés professionnellement par les activités équestres. Ce faisant, ils en contestent avec virulence la représentation légitime décrite plus haut, dans la mesure où leurs intérêts de travailleurs ne trouvent pas nécessairement écho dans le mode d'être de l'élu associatif sportif.

« Nous avons été les deux premiers enseignants à entrer dans les commissions de présidents. On avait un collègue des présidents à la ligue, il y avait la commission sportive, à l'époque, qui était gérée par Y, qui était la figure équestre de la région, et le collègue des présidents qui était présidé par le Docteur Z qui était président du club de W. Nous, on a tout de suite pensé que c'était à nous à aller les représenter [les clubs] parce que c'est nous qui connaissions tous les problèmes de l'équitation, et ils nous ont envoyés. Au départ, nous n'avons été pas rejetés mais presque, et on voyait ça d'un très mauvais œil que deux enseignants soient présents au collège de présidents. Et en 75 il y a eu une révolution et nous avons fait partie de cette révolution. Moi je suis rentré tout de suite au comité de la Ligue. Et depuis 75, je n'ai plus cessé de participer à la politique et de la Ligue et à la politique nationale de l'équitation, puisque j'ai été président régional, ce qui m'a amené à aller à Paris rencontrer mes collègues. »⁹

Cette opposition est adossée à l'expertise dans le monde équestre conférée par leur propre expérience professionnelle, le « métier ». Ainsi, cet élu régional aux multiples casquettes, qui est aujourd'hui reconnu par et pour ses implications bénévoles (il est pour ainsi dire à l'acmé de sa carrière bénévole) :

« Ce qui m'a motivé de m'occuper de tout le système, toute la vie fédérale, c'est que je me suis rendu compte qu'il y avait de moins en moins de militaires : les militaires¹⁰ connaissaient bien le sujet techniquement, mais ils connaissaient pas la gestion des clubs. Et puis derrière eux, on a vu débarquer des dentistes, des avocats, ..., qui n'y connaissaient rien au niveau du cheval, et c'étaient eux qui nous donnaient des directives pour nous expliquer comment faire un métier qu'ils n'avaient jamais pratiqué. Alors, c'est pour ça que j'ai été un peu complice avec X, on a dit qu'on allait prendre les choses en main et qu'on prendrait la direction de la fédération une fois qu'on serait à la retraite. Et effectivement on en est là. C'est aussi comme ça qu'on a fait la convention collective.»¹¹

⁹ Président fraîchement élu d'un Comité Régional d'Equitation (CRE), ayant participé, bénévolement, à de multiples commissions techniques, régionales ou nationales.

¹⁰ Après la première guerre mondiale, la cavalerie est remplacée par des blindés, et l'armée doit trouver ailleurs, en l'occurrence dans des activités sportives qui s'organisent progressivement, des débouchés pour les cavaliers et leurs chevaux.

¹¹ Président d'un CRE, ayant participé bénévolement depuis plus de 30 ans à : des commissions techniques fédérales, à la Convention Collective Nationale des Etablissements Equestres, à différents syndicats de la branche.

Au-delà de la seule question de l'expertise, il convient d'admettre que l'exercice ordinaire du « métier » reste le plus souvent invisible, ou qu'il n'atteint en tout cas pas le degré de visibilité du travail des bénévoles élus. Un des moyens de légitimer la nécessaire accroche « professionnelle » de l'engagement bénévole consiste alors à montrer un lien avec le niveau d'exécutant le plus invisible de ce monde, le palefrenier, tel ce même élu régional :

« Il m'arrive dans la journée, le matin je fais le fumier à 7 heures, après j'ai rendez-vous avec un ministre, un député, je fais un courrier, après il y a une réunion, et je suis content quand je repars dans le machin... mais c'est pas ; voyez j'ai des mains qui font encore le fumier. »

Mais ces bénévoles élus, par ailleurs travailleurs rémunérés du même monde, ne sont évidemment pas les seuls bénévoles rencontrés, même chez ceux qui ont fait profession dans l'activité équestre. Il existe aussi souvent une part bénévole horizontale dans l'exercice professionnel quotidien qui s'exprime de diverses manières. Il est ainsi intéressant de confronter ici les propos étonnamment proches d'un salarié (à l'époque jeune) qui est tout à son désintéressement :

« Entre 20 et 30 ans, je ne réfléchissais peut-être pas autant et le plaisir de pratiquer l'équitation me suffisait. J'avais un salaire très bas, quand j'en avais un... Disons que c'est vrai que pendant des années, le club ne pouvant pas investir, et moi en ayant envie, c'est moi qui investissais. C'est-à-dire qu'avec mon salaire, j'achetais des chevaux, j'achetais du matériel que j'ai récupéré, mais l'association ne pouvait pas à l'époque... »

...avec ceux d'un bénévole élu, notable local ayant participé à la création du club en achetant sur ses propres deniers les 6 premiers chevaux de club, puis ayant régulièrement renfloué la trésorerie. Il est resté président pendant une trentaine d'années, puis président d'honneur depuis près de 15 ans mais n'a en revanche jamais occupé d'autres postes électifs dans ce monde au plan régional ou national :

« Et alors là, c'est là qu'il y a eu cette fameuse levée de boucliers, de tous ces membres du comité directeur qui eux envisageaient non pas de développer le club, mais de le refermer. Alors moi j'ai dit : « j'ai mis beaucoup d'argent dans ce club c'est pas pour faire monter des gens comme vous, ou vos enfants, qui avez une situation qui est égale ou supérieure à la mienne, et qui n'avez jamais rien donné ». Alors tout le comité directeur a démissionné. »

Le contexte singulier des activités équestres dans le monde sportif français, dans la mesure où il existe des travailleurs identifiés et organisés, en un mot visibles¹², permet de mettre en lumière la part de travail, bénévole ou non, souvent occultée par l'uniformité supposée de l'engagement bénévole dans le sport.

Il y a bien travail dans les mondes du sport, sous diverses formes et divers modes de rétribution, dont les frontières demeurent floues. Il reste cependant que la visibilité et la reconnaissance de ce travail sont inégalement distribuées. Ainsi, l'opposition exprimée ici est moins celle qui divise travailleurs rémunérés et travailleurs bénévoles, mais bien davantage celle qui oppose des travailleurs exécutants, bénévoles ou salariés, à des dirigeants, élus fédéraux, qui recueillent tous les fruits symboliques (dont la visibilité) du travail des premiers, et du pouvoir sur les conditions d'exercice de leur métier.

2. Formation, expression, constitution d'une demande bénévole

Si le bénévolat vertueux résulte d'un effet d'imposition des hautes positions dirigeantes, on aurait tort d'imaginer qu'il se trouve pleinement assimilé tel quel par l'ensemble des bénévoles. A l'offre d'engagement bénévole répond en effet une demande qui n'est pas spontanément ajustée, loin s'en faut, à l'expression canonique de la passion désintéressée et dont les déterminants de l'action et du travail peuvent échapper notablement au contrôle de

¹² La convention collective nationale des établissements équestres est signée dès 1975, celle du sport en 2005.

l'élite dirigeante. Dans les représentations usuelles, c'est le bénévole qui offre ses services, ce qui conduit à lui supposer une force de conviction conforme aux intérêts et aux valeurs supposées du groupe qu'il prétend aider. Il convient donc de renverser l'ordre effectif des choses et considérer que les bénévoles sont en réalité en position de demandeurs pour apprécier ce qui lie un marché de l'offre unifié à une demande dont les attentes sont plus diversifiées qu'il n'y paraît.

2.1. Un marché aux bénévoles

Dans le cas des jeux olympiques, la plupart des protagonistes veulent (et laissent) de fait croire qu'ils servent tous une même cause, celle de l'idéal olympique. Mais cet accord manifeste suffit en soi à occulter les raisons d'agir du bénévole fortement déterminées par les conditions d'entrée sur le marché concurrentiel du travail bénévole et en définitive relativement fermé aux bonnes volontés. A titre d'exemple, la participation à l'animation du Club France, lieu de villégiature des personnalités du sport français (ministre, présidents de fédération, journalistes,...) est strictement assujettie à un acte de candidature formelle (lettre de motivation) accompagnée d'un CV qui privilégie les bénévoles déjà expérimentés aux grands événements sportifs internationaux (coupe du monde de football, jeux olympiques, meeting d'athlétisme). Comme le suggère le profil des hôtes bénévoles sélectionnées au Club France (Fleuriel, 2006), ce qui est justifié comme le juste retour envers une base militante, préfigure en réalité l'entrée de véritables professionnels du bénévolat venus cumuler de l'expérience et dont les attentes nourrissent explicitement le projet de se professionnaliser à terme dans l'événementiel sportif.

Ainsi l'une d'entre-elles expliquait :

« - *Qu'est-ce que tu en attends [du bénévolat au club France] ?*

- Un débouché... professionnel.

- *Tu as un boulot, non ?*

- Oui, mais... mais mon boulot ne me convient pas forcément à 100 %, donc si j'ai une opportunité, oui.

- *Dans quel secteur ?*

- Dans l'événementiel, relations publiques. Marketing. Je ne sais pas vraiment, mais j'ai une formation commerciale, donc marketing, commercial international, événementiel. Voilà. Donc si par exemple, Paris 2012, il faut démarcher, les fédérations sportives et tout ça, je suis prête à faire.

- *Comment tu penses que ça peut marcher ?*

- Par relations.

- *Oui, mais concrètement, quand tu travailles, tu guettes les gens.*

- Oui, Oui. Je suis à l'affût. Complètement. Des personnalités, et... voilà, je vais les voir, et puis je leur parle franchement. Simplement, je me présente, je leur donne un cv, et je leur dis que j'aimerais bien travailler pour... que j'ai fait Sydney 2000, que je suis à Athènes et que je suis vraiment partante pour travailler pour Paris 2012, et que j'ai travaillé comme commerciale, vente, que j'ai voyagé quatre ans, et qu'aussi... s'il y a un profil ou une place qui pourrait être pris dans l'organisation... »¹³

En conséquence, s'en tenir à une représentation sacralisée du bénévolat comme forme d'engagement gratuit et désintéressé au service d'une cause, ne permet pas d'appréhender les enjeux d'une pré-professionnalisation à peine voilée et pour laquelle l'idéal olympique n'a qu'un lointain rapport. Quand bien même le coût en est élevé, donner de soi produit ainsi une forte valeur ajoutée susceptible d'être échangée sur d'autres marchés notamment professionnels. Dans ces conditions, la rémunération se matérialise accessoirement par des lettres de « recommandation » qui fonctionnent principalement comme des attestations confirmant la participation effective à cet événement majeur. C'est là toute la puissance des

¹³ Bénévole au Club France, 34 ans. Entretien du 22 août 2004 au village olympique.

jeux qui parviennent à inverser l'ordre des choses de sorte que le bénévole, pourtant de si bonne volonté, n'est pas assuré d'être élu ou choisi pour le service qu'il est prêt à rendre gratuitement. Car le marché aux bénévoles n'est pas seulement constitué d'une offre de générosité en provenance des volontaires, il est aussi fait d'une demande qui, pour être satisfaite, exige un minimum de rationalité (celle de la gestion des ressources humaines notamment) et entraîne des coûts¹⁴ :

« Parce qu'un volontaire ça te coûte de l'argent. Un volontaire, il faut que tu le sélectionnes, que tu le recrutes, que tu l'écoutes, que tu l'habilles, tu le déplaces, dans 10 à 15 % des cas, tu le loges, tu le nourris... A l'arrivée, ça te fait 1200 ou 1300 euros par volontaire sur les jeux. Quand tu as 40000 mecs, que le mec il est chef de presse, tu passes un entretien. Les chauffeurs, tu leur fais passer un entretien. [...] Aux jeux, tu as 40000 volontaires, tu as des jobs que n'importe qui peut faire, mais tu as aussi des jobs techniques. Quand tu es le gars qui accompagne les équipes Hongroises, tu as intérêt à parler hongrois, donc là... Le programme des volontaires, c'est un programme énorme. C'est 40000 personnes, c'est 40000 équivalents temps plein, donc c'est 60000 personnes. Et il faut que tu fasses attention à leur filer des jobs acceptables. Tu ne mets pas un volontaire dans un parking. Tu ne mets pas un volontaire dans une cage d'ascenseur, tu ne mets pas un volontaire à la sécurité.¹⁵ »

Dans le monde de l'équitation, on peut aussi repérer que de jeunes amateurs ont eu une expérience bénévole pré-professionnalisante (aide-moniteur, cavalier-soigneur, etc.) dans leur club. Si l'accès à ce travail bénévole est moins formalisé que le recrutement des hôtesses du Club France, il n'en reste pas moins que cette expérience est vécue comme un investissement duquel on attend au moins un aperçu du « métier » :

« C'est vrai que je passais mon temps ici entre mes copains, entre monter à cheval, entre donner un coup de main, entre m'investir quand il y avait des compétitions à préparer, j'aimais beaucoup m'investir (...) ça donnait un petit aperçu, de ce qu'il fallait faire, en tout cas, quelles étaient les tâches, quelles étaient certaines tâches à faire quand on était enseignant »

Mais les jeunes pratiquants en attendent également des opportunités d'entrée sur le marché du travail rémunéré, attente justifiée comme en témoignent les données de l'enquête du Commissariat Général du plan sur les emplois jeunes du secteur jeunesse et sport : 67% des jeunes employés dans ce dispositif dans le seul secteur sport avaient eu une expérience bénévole antérieure (Chevalier, 2003).

2.2. La circulation entre positions et statuts : des carrières plurielles

Le monde du sport peut être lu comme un espace de travail où la hiérarchie des positions comme les modes de rétribution (rémunération, capitalisation symbolique) ou les statuts (amateur, bénévole, salarié) sont diversifiés. Comprendre cet univers comme un monde du travail, avec les outils sociologiques adaptés permet de dépasser le capharnaüm d'une exception sportive, et de réinscrire ce monde dans l'espace social.

Lire cet univers comme un monde du travail (Simonet, 2004) revient aussi à se donner la possibilité d'utiliser une notion empruntée à la sociologie interactionniste des professions – la notion de carrière – pour relire la circulation entre ces positions, et y voir des opportunités de passages, de cumul de positions, en bref de carrières plurielles dans leurs dimensions objective comme subjective (Hughes, 1937 : 408-410).

Cette posture incite alors à s'intéresser aux marges qui entourent les frontières communément admises entre les statuts, à les considérer comme floues, à examiner les carrières dans un monde dans leur pluralité, et à prendre au sérieux la « traversée des frontières » (Vernant,

¹⁴ *Le Monde* du 13 août 2004 relate que près de 160000 candidatures ont été soumises au comité local d'organisation in « La Grèce est fière d'avoir relevé le défi », p. III.

¹⁵ Idem, responsable du protocole au Club France à Athènes.

2004). En effet, les positions et les statuts ne sont pas exclusifs les uns des autres, même s'ils semblent s'opposer dans les discours et dans les représentations. On l'a vu, les discours consistent en fait à homogénéiser les statuts : tous les bénévoles auraient ainsi la même éthique du désintéressement et seraient face à des salariés qui seraient eux-mêmes saisis dans des logiques de l'intéressement, renvoyant ainsi à l'opposition entre « vivre pour et vivre de » (Hély, 2005). Si l'on inverse le regard et que l'on considère que la plupart des acteurs de ces mondes vivent de, on tient compte d'un côté de la part de travail bénévole (qui peut être invisible) des salariés dans le même monde mais aussi de l'ensemble des rétributions possibles, y compris pour les bénévoles.

Cette notion incline à déplacer les frontières (entre amateur ou bénévole et travailleur), et à adopter avec Stebbins (1992) et son *serious leisure*, une approche non plus discrète mais continue des degrés et des modes d'engagement dans une activité donc à faire tomber la dichotomie entre travail et loisirs (Chevalier, Simonet, à paraître). Considérer l'activité dans le monde sportif comme des carrières plurielles conduit à situer le moment de l'entrée non comme un événement ponctuel, qui distinguerait une fois pour toute le bénévole du travailleur, mais comme une séquence qui prend sens dans une temporalité référant à la fois à sa propre genèse et aux perspectives qu'elle promet.

Le portrait ci-dessous esquisse l'un de ces passeurs de frontières, dont le parcours constitue une carrière plurielle exemplaire.

Agé d'une soixantaine d'années, issu d'un « milieu familial où le cheval faisait partie du quotidien », il est très tôt initié à l'équitation par son père. Il entame une carrière compétitive (aboutissant à un titre de champion de France) qui se transforme en une carrière d'enseignant d'équitation (« la compétition qui m'a amené à l'enseignement »). Abandonnant alors les études commencées (« J'ai donc passé deux ans à la fac des sciences [...] j'étais pas du tout adapté à ce genre de truc ». « J'ai été moniteur à 18 ans et j'ai été instructeur à 21, [...] je faisais ça en parallèle. Ça m'amusait de passer l'examen d'équitation parce que je dominais assez bien mon sujet. »), il s'engage professionnellement dans le métier comme salarié puis, après une quinzaine d'années d'expérience, ouvre son propre établissement équestre.

Selon sa propre expression, il est inscrit dans « un parcours parallèle de préoccupations d'intérêt général » qui accueille plusieurs carrières bénévoles : la première dans des positions de bénévole élu avec un premier mandat régional occupé très jeune (avant même la conversion professionnelle de son engagement amateur) puis plusieurs mandats de vice-Président au niveau national. Il se lance dans une deuxième carrière (encore bénévole) de juge d'épreuves de concours, et dans une troisième (toujours bénévole) sur le versant syndical (co-rédacteur de la convention collective et plusieurs mandats électifs).

La position stratégique occupée aujourd'hui provient de la richesse de sa carrière, elle-même fruit de ces multiples passages de frontières qui fournissent autant de rôles utiles dans les différentes positions occupées. Mais ces passages ont sans doute été facilités par son héritage (fils d'officier militaire) qui l'a aidé à surmonter les obstacles sociaux pour passer d'un statut à l'autre.

Conclusion

Il convient de s'intéresser aux usages qui sont faits des différents statuts offerts par les mondes du sport. Ainsi ces deux palefrenières, mobilisées pour les jeux d'Athènes, dont les motivations objectivement formulées rappellent combien une même fonction peut déterminer des attentes et des points de vue radicalement différents parce qu'ils s'inscrivent dans des itinéraires et des projets eux-mêmes très contrastés.

La première, 25 ans, titulaire d'un BEP, conçoit en effet sa présence comme groom aux Jeux Olympiques comme une bonne occasion de valoriser le métier qu'elle exerce :

« un accomplissement de mon métier et une expérience supplémentaire. Une reconnaissance plus sérieuse de mon métier trop souvent pris à la légère »¹⁶.

Alors que la seconde, 23 ans, étudiante, fait de ce même travail une étape transitoire permettant d'acquérir de l'expérience avant de devenir athlète à son tour :

« J'ai été palefrenière à titre exceptionnel, pour rendre service et pour la belle expérience que donne le fait d'aller aux JO. Il est vrai qu'en tant que palefrenier, nous ne sommes pas sur le devant de la scène. Nous sommes un peu "les travailleurs de l'ombre" mais aux JO, être palefrenier n'est pas un problème, même si c'est difficile, notre travail est quand même reconnu par nos cavaliers et le staff technique. Je ne continuerai pas. Je suis moi-même compétitrice. Donc je vais me consacrer à mes performances et non plus celles des autres. »¹⁷

Force est de constater l'analogie avec les usages sociaux contrastés du statut de volontaire repérés par Simonet dans son analyse des carrières de ces jeunes volontaires associatifs en France et aux USA (cf. article supra) : pour les plus démunis qui ont été orientés dans ces programmes alors qu'ils recherchaient une insertion professionnelle, le volontariat constitue de fait une expérience de sous emploi. Pour les plus aisés, étudiants, le même statut est une parenthèse dans leur cursus, et une occasion de tester d'autres espaces professionnels que ceux auxquels ils se destinent. Il s'agit pour eux d'une expérience bénévole gratifiante fournissant de surcroît de l'argent de poche. Il en est de même de l'expérience des JO pour ces jeunes palefrenières : alors que l'une vient aux jeux pour faire consacrer et reconnaître le métier qu'elle exerce et exprime le sentiment d'un réel manque de reconnaissance, l'autre ressent plus de gratitude vis-à-vis d'un engagement au travail qu'elle sait devoir quitter et qui s'inscrit *a priori* comme une première expérience dans une trajectoire envisagée à plus long terme.

Bibliographie

- Becker, H.S. (1985), *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*, Métailié, Paris.
- Becker, H.S. (1988), *Les mondes de l'art*, Flammarion, Paris.
- Chevalier, V. et Dussart, B. (2002), « De l'amateur au professionnel : le cas des pratiquants de l'équitation », in *L'année sociologique*, n°52, 2, pp. 451-468.
- Chevalier, V. et Simonet, M. (à paraître), « Au-delà des frontières : les "carrières invisibles" de Kaplan Daniels et le "loisir sérieux" de Stebbins », Octarès, Toulouse.
- Chevalier, V. (2003), « La conversion professionnelle des jeunes amateurs ». In : Degenne, A., Giret, J.-F., Grelet, Y. and Werquin, P. (eds.), *Les données longitudinales dans l'analyse du marché du travail*, CEREQ, Marseille.
- Fleuriel, S. (2006), « Le travail dénié et les jeux olympiques : entre passions et intérêts », in *Sociétés Contemporaines*, n° 3, pp. 85-103.
- Hely, M. (2005), « Le travailleur associatif. Un salarié de droit privé au service de l'action publique. », Ecole des hautes études en sciences sociales, Paris.
- Hughes, E. (1937), 'Institutional Office and the Person', in *American Journal of Sociology*, XLII, pp. 408-410.

¹⁶ 23 ans, célibataire, contrat à durée indéterminée, père ouvrier, mère employée.

¹⁷ 25 ans, célibataire, étudiante, 1^{ère} participation, père dirigeant d'entreprise, mère enseignante.

- Kaplan Daniels, A. (1987), 'Invisible Work', in *Social Problems*, 34, n° 5, pp. 403-415.
- Sawicki, F. et Siméant, J. (2006), « La sociologie de l'engagement militant : un champ de recherches à décloisonner ». In : IFRESI-CERAPS-CLERSE (ed.), *Comment penser les continuités et discontinuités du militantisme ? Trajectoires, pratiques et organisations militantes*, Université de Lille 2.
- Simonet-Cusset, M. (2004), « Penser le bénévolat comme travail pour repenser la sociologie du travail », in *Revue de l'IRES*, 44, n° 1, pp. 141-155.
- Simonet M. (2007), « Entre emploi et bénévolat : le volontariat associatif ». *Connaissance de l'emploi – le 4 pages du Centre d'Etudes de l'Emploi*, n°45, août 2007.
- Stebbins, R. (1992), *Amateurs, Professionals, and Serious Leisure*, McGill-Queen's University Press, Montréal.
- Vernant, J.-P. (2004), *La traversée des frontières*, Seuil, Paris.